

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Tarn

COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE
Séance du 29 août 2022

Membres en exercice 9
Présents : 7
Votants: 7
Pour: 7
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de la convocation :

L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie le 29 août 2022 à 19 heures 00 sous la présidence de Monsieur Thierry MALIET

Présents : Thierry MALIET, Jean-Pierre CATHALA, Nathalie GERME, Lionel CROS, Patrick FAUCOU, Angélique VIGUIER, Katja ZWEERUS

Représentés:

Excusés: Françoise MUSI, Alain REYNES

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie GERME

Objet: CONVENTION "PORTAIL FISCALITE LOCALE FISCALIS" - 2022_31

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de s'équiper afin d'avoir accès aux données fiscales de la collectivité et il fait part de la proposition de l'Association des Maires et des Elus du Tarn concernant une convention assurant une prestation répondant à ce besoin. Il expose au Conseil Municipal les conditions et tarifs relatifs à cette prestation qui s'élèvent à 100,00 € HT la 1ère année puis de 50,00 € TTC les années suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la proposition de convention "Portail Fiscalité Locale FISCALIS" avec l'Association des Maires et des Elus du Tarn et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré à SAINT-CHRISTOPHE, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

